

## **POLITIQUE DE L'IDD À L'ÉGARD DES PARTENAIRES**

L'IDD est intéressée à établir des partenariats avec d'autres organisations relativement à des activités telles que la recherche, l'élaboration de politiques et la réalisation de projets. Les partenaires de l'IDD peuvent comprendre, entre autres, des ONG internationales, des gouvernements, des établissements d'enseignement supérieur, et des ONG nationales et locales.

Lorsqu'ils offrent des services dans le cadre d'un programme, les partenaires de l'IDD doivent faire en sorte que des personnes et des organisations de la collectivité locale participent à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Les organisations partenaires doivent être en mesure de démontrer leurs capacités financières et leurs compétences en matière de gestion de programmes et de production de rapports.

Les organisations partenaires qui travaillent avec l'IDD doivent adhérer à son Code d'éthique, qui fera partie intégrante de l'accord signé avec l'IDD.

On donnera la priorité aux organisations qui ont établi de bonnes relations de travail avec l'IDD ou avec des organisations qui sont membres de réseaux partenaires de l'IDD.

L'IDD et tous les bénéficiaires ou les organisations partenaires signeront une lettre d'entente.

*Les renseignements de base demandés par l'IDD à ses bénéficiaires/partenaires éventuels :*

- Le nom du bénéficiaire en anglais et dans sa langue d'origine, et tous les sigles ou autres noms utilisés pour identifier le bénéficiaire.
- La juridiction dans laquelle est formée ou constituée l'organisation bénéficiaire.
- Les renseignements sur le bénéficiaire qui peuvent certifier à l'IDD l'identité du bénéficiaire :
  - le nom complet en anglais et dans la langue d'origine, et tous les sigles ou autres noms utilisés, ainsi que les noms, la nationalité, la citoyenneté ainsi que le lieu et la date de naissance des principaux administrateurs de l'organisation;
  - les pays dans lesquels le bénéficiaire maintient une présence physique;
  - des copies des documents de constitution en personne morale ou d'autres instruments directeurs;
  - l'information concernant l'historique des activités du bénéficiaire.
- Les adresses postales, de courriel et/ou URL et les numéros de téléphone disponibles pour chaque lieu d'affaires du bénéficiaire.
- Un énoncé de la mission principale du bénéficiaire, y compris un rapport sur les projets et buts du bénéficiaire.
- Les noms et les adresses postales, de courriel et/ou URL disponibles des personnes, entités ou organisations auxquelles le bénéficiaire propose d'accorder du financement, des services ou un appui matériel à la faveur de cette subvention.
- Des copies des documents ou rapports publics produits par le bénéficiaire, notamment les plus récents documents versés au registre public, rapports annuels et déclarations annuelles remises au gouvernement concerné, s'il y a lieu;

- si le bénéficiaire n'est pas un organisme officiellement enregistré, il devra fournir deux références de la part d'organisations de développement qui travaillent dans le pays et sont connues de l'IDD;
  - les petits organismes locaux qui n'ont pas tous les documents nécessaires pourraient être tenus de fournir des références de membres de la collectivité et d'autres références jugées appropriées dans leur situation.
- Les principales sources de revenus du bénéficiaire, telles que les subventions officielles, les fondations privées et les activités commerciales.